

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE Séance du 6 avril 2021
Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 14 Absents : 3 Pouvoirs : 1 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CIAS-22/2021	L'an deux mille vingt et un, le six avril à dix-huit heures , le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Jean XXIII, à Frangy, sous la présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT Date de convocation : 24 mars 2021 Présents : Mesdames Carole BRETON (visio), Marthe CUTELLE (visio), Odile DERONZIER, Isabelle DREVET (visio), Carine DUVERNOIS (visio), Marie-Chantal FIGUET, Florence POZZO, Marie-Antoinette SIMON ; Messieurs Andre-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET (visio), Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG (visio), Paul RANNARD (visio), Joseph TRAVAIL. Absents excusés : Mesdames Sophie COLAS, Céline FILET, Sandrine TASSET (pouvoir à M. TRAVAIL). M. Philippe JACQUESON est désigné secrétaire de séance.	Envoyé en préfecture le 13/04/2021 Reçu en préfecture le 13/04/2021 Affiché le ID : 074-200070852-20210406-CIAS_22_2021-DE

OBJET : FINANCES – Subvention ADMR Frangy-Seyssel 2021

Monsieur le Vice-Président informe de la fusion de l'ADMR de Frangy et de celle de Seyssel. Il rappelle que chaque année le CIAS versait deux subventions de fonctionnement à l'ADMR : l'une à l'antenne de Frangy et l'autre à l'antenne de Seyssel correspondant à 3,15€ par habitant de chaque territoire. Il propose maintenir cette subvention aux mêmes conditions et de verser la somme de 57 000€ en 2021.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

DECIDE d'allouer une somme de 57 000€ à l'ADMR de Frangy,
CONFIRME que ces crédits sont inscrits au budget principal 2020, compte 6574,
CHARGE les services de procéder au plus vite au mandatement de ce crédit.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour le Président, par délégation
Le Vice-Président,
M. André-Gilles CHATAGNAT


